

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 81 (1972)  
**Heft:** 6

**Artikel:** 8500 auxiliaires du service sanitaire de l'armée  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-549240>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

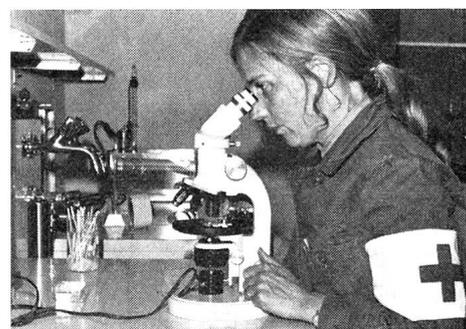
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 8500 auxiliaires du service sanitaire de l'armée



Les formations de base du service sanitaire de la Croix-Rouge, soit les détachements féminins et les colonnes masculines de la Croix-Rouge, existent en fait depuis le début du siècle déjà. Actuellement et aux termes de l'arrêté fédéral de 1970, notre Croix-Rouge nationale fournit au service sanitaire de l'armée les 85 formations qui lui sont demandées. Ces quelque 8500 auxiliaires – 2403 hommes et 6374 femmes – ont pour mission d'assurer des soins efficaces aux soldats blessés.

Les femmes incorporées dans les détachements de la Croix-Rouge d'hôpital, ainsi que dans les détachements territoriaux de la Croix-Rouge – il s'agit de femmes médecins, d'infirmières, d'aides-soignantes, de spécialistes et d'éclaireuses – peuvent être convoquées périodiquement à des cours de complément de deux semaines auxquels elles participent sur la base du volontariat. Ainsi, ces infirmières, spécialistes, éclaireuses que nous avons vues à l'œuvre au mois d'avril dernier, à l'hôpital territorial de Langnau, installé dans les souterrains d'un bâtiment d'école que rien, à première vue, ne distinguerait d'un autre bâtiment d'école. A cette occasion, elles ont collaboré dans le meilleur esprit avec leurs collègues masculins des troupes sanitaires entrés en service en même temps qu'elles.

L'exercice consistait à accueillir quelque 200 «blessés» qui étaient amenés par le train sanitaire et à les diriger dans les diverses stations de l'hôpital où ils recevaient les soins que nécessitait leur état.

Alors que les infirmières et les aides-soignantes sont chargées des soins proprement dits, les spécialistes – laborantines, assistantes techniques en radiologie, aides de médecin, de dentiste, de pharmacie – exécutent les examens nécessaires ou d'autres travaux en rapport direct avec leur profession civile. Quant aux éclaireuses, elles sont plus particulièrement chargées des travaux administratifs.

